

## **Contrat de formation aux permis plaisance**

Entre le Bateau– école

**BG BOAT**

**EPB LA ROCHELLE**

L'établissement de formation agréé représenté par BUSTORI Gregory,

Directeur Général du Bateau école BG Boat

Adresse de formation : 21b rue Alfred Kastler 17000 la Rochelle

Agrément : 017/088

Police d'assurance et numéro de contrat : 321278602000

N° de SIRET : 994 437 754

### Et le Candidat :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Numéro de département de naissance : .....

Adresse e mail : .....

En application de l'Article 25 du Décret 2007-1167 du 2 août 2007 et de l'Arrêté d'ap-  
plication du 28 septembre 2007

modifié le 7 mars 2011, relatif au contrat de formation en vue de l'obtention d'un  
permis de conduire un bateau de plaisance à moteur, il est conclu entre les parties ce  
qui suit :

**OBJET DU CONTRAT : Formation à la conduite des bateaux de plaisance  
à moteur**

- ☐ Permis côtier
- ☐ Permis eaux intérieures
- ☐ Extension hauturière
- ☐ Extension grande plaisance

## **PROGRAMME DE LA FORMATION ET NATURE DES PRESTATIONS THÉORIQUES**

### **1 – Formation théorique**

Cours en salle

– formation avec support audiovisuel en présence du formateur

### **2 – Formation pratique**

Objectif 1 - Assurer la sécurité individuelle

Objectif 2 - Assurer la sécurité collective

Objectif 3 - Concevoir l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communication embarqués

Objectif 4 - Décider de l'opportunité de la sortie en fonction d'un bulletin météorologique

Objectif 5 - Respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation

Objectif 6 - Être responsable de l'équipage et du bateau

Objectif 7 - Utiliser à bon escient les moyens de détresse

Objectif 8 - Respecter le milieu naturel

Objectif 9 - Maîtriser la mise en route du moteur

Objectif 10 - Maîtriser la trajectoire

Objectif 11 - Maîtriser la vitesse

Objectif 12 – Maîtriser l'arrêt de la propulsion

Objectif 13 - Maîtriser la marche arrière

Objectif 14 - Maîtriser l'utilisation des alignements

Objectif 15 - Arriver et partir d'un quai

Objectif 16 - Prendre un coffre

Objectif 17 - Mouiller - ancrer

Objectif 18 - Récupérer une personne tombée à l'eau

Formation embarquée sur le bateau suivant, en présence du formateur :

Marque/modèle : Jeanneau Merry Fisher 580

Propulsion : 80CV YAMAHA

## **DURÉE DU CONTRAT**

Ce contrat est valable 12 mois à compter de la signature, date au-delà de laquelle il devra être renégocié.

## **TARIFS DE FORMATION DE CONDUITE DE BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR**

|                     | Option côtière               | Option Eaux Intérieures   |
|---------------------|------------------------------|---------------------------|
| Formation théorique | 7 heures en cours collectifs | 7 heures cours collectifs |
| Formation Pratique  | 2 heures                     | 2 heures                  |
| Livret du candidat  | 10 €                         | 10 €                      |
| Tarifs Formation    | 289 €                        | 289€                      |
| <b>TOTAL</b>        | <b>299 €</b>                 | <b>299 €</b>              |

### **CONDITIONS GÉNÉRALES FORMATION**

La formation dispensée est conforme à l'Arrêté du 28 septembre 2007.  
Elle comprend une formation théorique en salle de cours et une formation pratique embarquée.

Le candidat devra, en premier lieu, se soumettre à une épreuve théorique organisée par un prestataire privé, puis à une épreuve de connaissance pratique validée par le formateur. Si le candidat souhaite, échoue ou si le formateur estime la nécessité d'ajouter des heures de pratique embarquée, celles-ci seront facturées à 80€/heure de pilotage.

### **ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

Le livret de certification est conservé par l'établissement de formation.

L'établissement se chargera de l'enregistrement du livret et du dossier auprès de l'administration, à partir des documents fournis par le candidat.

Le permis définitif lui sera adressé à son domicile, par l'administration, dans un délai d'un mois selon l'activité et la charge de travail des affaires maritimes.

### **REGLEMENT DES SOMMES DUES**

Le candidat s'engage à régler sa formation par chèque ou espèces, avant le début de la formation.

### **RESILIATION DU CONTRAT**

En cas de résiliation du contrat par le candidat en cours de formation, aucun remboursement ne sera accordé, ni reprise de matériel pédagogique.

En cas d'annulation par le Bateau école « BG Boat »

Les sommes éventuellement versées par le candidat lui seront intégralement remboursées.

### **COURS ANNULÉS PAR LE CANDIDAT OU NON PRESENTATION**

Tout cours non décommandé par le candidat dans le délai de 48 heures jours ouvrables ne pourra faire l'objet d'un remboursement.  
Sauf en cas de force majeure, tout cours non décommandé par le candidat au moins 48 heures à l'avance sera dû.

Fait en 2 exemplaires, à La Rochelle 17000

Le : ...../...../.....

Le responsable de l'établissement et de Formation  
Mr Gregory Bustori

Le candidat,  
(Nom, Prénom et signature)